

# Inégalités de niveau de vie et pauvreté en 2015 et sur longue période

Julien Blasco, Julie Labarthe\*

En 2015, en France métropolitaine, le niveau de vie médian de la population s'élève à 20 300 euros annuels, soit un niveau légèrement plus élevé qu'en 2014 en euros constants, mais toujours en dessous de celui d'avant-crise.

En 2015 comme en 2014, les inégalités restent stables, à un niveau proche de celui de 2008. Leur évolution sur cette période est plus favorable en France que dans la majorité des autres pays de l'Union européenne (UE), où elles ont augmenté entre 2008 et 2015.

Le seuil de pauvreté monétaire, qui correspond à 60 % du niveau de vie médian de la population, s'établit à 1 015 euros mensuels. 14,2 % de la population vit sous ce seuil de pauvreté, un des niveaux les plus bas de l'UE. Les chômeurs ont le plus fort taux de pauvreté (37,3 %).

De 1970 à 1990, le taux de pauvreté s'est fortement réduit (- 4,1 points) sous l'effet notamment de l'amélioration de la situation relative des retraités, dont le taux de pauvreté a diminué de plus de moitié grâce à l'amélioration de leur retraite et au minimum vieillesse. Parallèlement, la pauvreté des actifs (hors travailleurs indépendants) a augmenté d'un tiers, en partie du fait de la hausse du chômage. Le taux de pauvreté est ensuite resté stable entre 1990 et 1996.

Depuis 1996, les évolutions du taux de pauvreté sont de moindre amplitude. Ce taux a diminué de 1,9 point entre 1996 et 2004, est remonté entre 2004 et 2011 (+ 1,8 point), notamment du fait de la crise, et depuis évolue peu. L'intensité de la pauvreté a progressé entre 2008 et 2012 et décroît depuis.

Le fait marquant de ces vingt dernières années est surtout le développement de la pauvreté des familles monoparentales, dont les membres vivent sous le seuil de pauvreté dans près d'un tiers des cas. Les différences entre catégories socioprofessionnelles se sont maintenues, même si la situation des agriculteurs exploitants, les plus touchés par la pauvreté, s'est améliorée et celle des artisans, commerçants et chefs d'entreprise, dégradée.

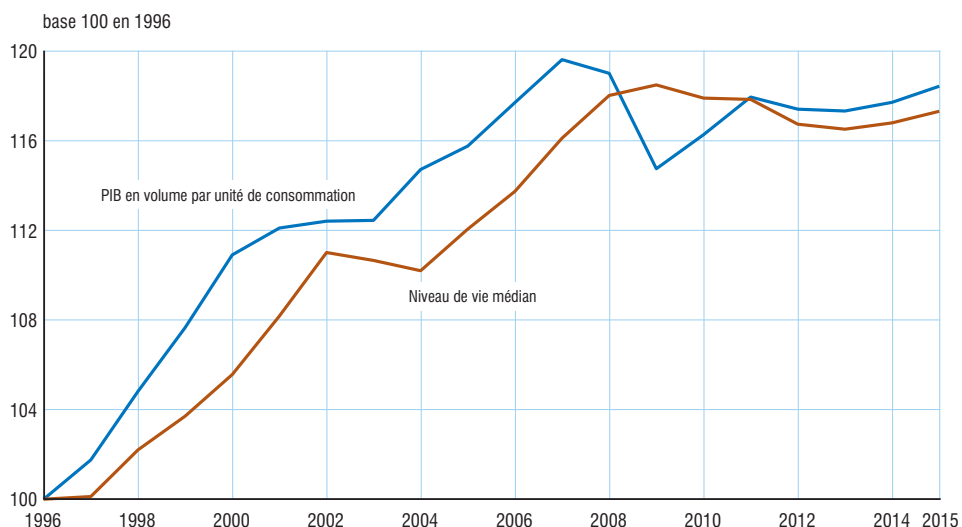
En 2015, selon l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (voir *annexe Sources et méthodes*), le **niveau de vie médian** (D5) des personnes vivant dans un **ménage** de France métropolitaine est de 20 300 euros, soit 1 692 euros par mois [Argouarc'h *et al.*, 2017]. Ce montant partage la population en deux, la première moitié se situant au-dessous et la seconde au-dessus. Pour une famille composée d'un couple avec deux enfants de moins de 14 ans, cela correspond à un **revenu disponible** de 42 630 euros par an (soit 3 553 euros par mois).

## Le niveau de vie médian reste légèrement en deçà de celui d'avant-crise

En 2015, le niveau de vie s'accroît de 0,4 % en euros constants par rapport à 2014 (*figure 1* et *encadré 1*). C'est la deuxième année de hausse consécutive après une baisse de 0,3 % en moyenne annuelle entre 2008 et 2013. Cette légère augmentation traduit l'amélioration

\* Julien Blasco, Julie Labarthe, Insee.

## 1. Évolution du PIB par unité de consommation et du niveau de vie médian de 1996 à 2015



Champ : France pour le PIB ; France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante pour le niveau de vie médian.

Sources : Insee, comptes nationaux, base 2010 (données semi-définitives pour 2015) ; Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2015.

de l'activité économique de ces deux dernières années, mais elle reste d'une ampleur relativement faible et s'inscrit dans une tendance de stagnation du niveau de vie médian depuis la crise économique de 2008 [Boiron *et al.*, 2016], qui contraste avec la période beaucoup plus dynamique du milieu des années 2000 (+ 1,7 % par an en moyenne entre 2004 et 2008) [Lombardo *et al.*, 2011]. Le niveau de vie médian de 2015 reste légèrement inférieur à celui de 2008.

Après une période de baisse continue depuis 2011, le niveau de vie des personnes les plus aisées repart à la hausse en 2015 : les 10 % de personnes les plus aisées ont un niveau de vie supérieur à 37 510 euros, ce qui représente une augmentation du neuvième décile (D9) de 1,4 % par rapport à 2014 (*figure 2*). Les 5 % de personnes les plus aisées ont, quant à elles, un niveau de vie supérieur à 46 850 euros, soit une hausse du 95<sup>e</sup> centile (C95) de 2,3 %. Dans une moindre mesure, tous les déciles au-dessus de la médiane augmentent en 2015, ce qui peut s'expliquer par le dynamisme des salaires, plus important dans le haut de la distribution [Berger *et al.*, 2017].

En 2015, les 10 % de personnes les moins aisées ont un niveau de vie inférieur à 10 860 euros, soit 905 euros par mois. La légère augmentation du premier décile (+ 0,3 %), qui compense exactement son recul en 2014, est la seule hausse significative parmi les déciles du bas de la distribution des niveaux de vie. Elle peut être principalement attribuée à des hausses de prestations sociales qui interviennent notamment dans le cadre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale adopté en janvier 2013 [André *et al.*, 2016]. En 2015, plusieurs prestations ont ainsi été revalorisées au-delà de la revalorisation usuelle calée sur l'inflation, telles que le revenu de solidarité active (RSA, + 2 %), le complément familial versé aux familles nombreuses sous condition de ressources (+ 9 %) et l'allocation de soutien familial réservée aux parents isolés ne percevant pas de pension alimentaire (ASF, + 5 %). Les 10 % de ménages les moins aisés, dont plus de la moitié du revenu disponible est composé de prestations sociales, ont donc plus particulièrement bénéficié de ces revalorisations.

## Sources et questions méthodologiques

Les données de niveau de vie utilisées sont issues des enquêtes Revenus fiscaux de 1970 à 2004, puis des enquêtes Revenus fiscaux et sociaux. La mesure des revenus et de leurs inégalités dans ces enquêtes s'est considérablement améliorée dans le temps, mais a eu pour contrepartie de rendre plus difficile les comparaisons temporelles.

De **1970 à 1990**, les enquêtes sont réalisées tous les quatre ou cinq ans et consistent en un échantillon (de 30 000 ménages environ) généralement issu du recensement de la population enrichi avec les déclarations de revenus. L'information sur les revenus est détaillée. En revanche, l'information socio-démographique sur le ménage déclarant reste très limitée (âge de la personne de référence et de son conjoint, type de ménage, catégorie sociale déduite de la profession déclarée). Les prestations sociales n'étant pas reportées dans les déclarations, elles sont imputées sur barème, en fonction des informations de la déclaration fiscale. Le champ des prestations imputées a évolué dans le temps et peut donc amener à surestimer légèrement la baisse de la pauvreté.

Les enquêtes antérieures à 1996 n'incluent pas les revenus du patrimoine exonérés ou imposés au forfait. Or, selon les années, les revenus du patrimoine sont plus ou moins présents dans la déclaration fiscale en fonction notamment des changements de législation sur les revenus non imposables ou soumis au prélèvement libératoire. À la suite d'Olivier Guillemain et Valérie Roux [2002], tous les revenus du patrimoine, y compris les revenus déclarés, ont été exclus dans les enquêtes antérieures à 1996 afin d'éviter ce risque de biais. Les mesures d'inégalité avant 1996 sont donc sous-estimées et les évolutions ne tiennent pas compte des revenus du patrimoine.

**À partir de 1996**, l'enquête devient annuelle. Elle est réalisée par appariement des ménages enquêtés dans l'enquête Emploi annuelle (EEA) avec leur déclaration fiscale. Les prestations sociales restent imputées.

En 2002, l'enquête Emploi devient une enquête en continu (EEC), où les ménages enquêtés sont interrogés six trimestres consécutifs. L'échantillon de l'ERF de l'année  $n$  est l'échantillon interrogé dans l'EEC au 4<sup>e</sup> trimestre de cette année-là.

En 2005, l'ERF devient Enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS). À l'appariement avec les données fiscales s'ajoute celui avec les fichiers

d'allocataires de la Cnaf, de la Cnav et de la CCMSA, ce qui permet de disposer des prestations effectivement perçues par les ménages de l'échantillon. Les revenus du patrimoine hors déclaration sont imputés à partir de modèles estimés sur les enquêtes Patrimoine de l'Insee.

Une rétropolation est alors effectuée sur la période 1996-2004 pour assurer la continuité des séries.

Des modifications plus récentes n'ont bénéficié de tels traitements que d'une façon partielle, ce qui se traduit par deux ruptures de séries :

- en 2011 : l'enquête ERFS 2009 impute et recalcule des revenus du patrimoine à partir de modèles estimés sur les données de l'enquête Patrimoine réalisée par l'Insee en 2004 ; à partir de l'enquête ERFS 2011, c'est l'enquête Patrimoine 2010 qui est utilisée. L'enquête ERFS 2010 a été cependant produite en deux versions : selon la méthodologie de 2009 et selon celle de 2011.

- en 2013, l'enquête Emploi a connu de notables changements de méthodologie (dont une refonte de son questionnaire). D'autres modifications, spécifiques à l'ERFS, ont également eu lieu : de nouveaux revenus ont été pris en compte du fait de certains changements de la législation fiscale (relatifs aux majorations de pensions pour avoir élevé trois enfants ou plus, ainsi qu'à la cotisation employeur pour la mutuelle des salariés du secteur privé), et un changement méthodologique a été introduit : à partir de 2013, l'ERFS d'une année  $n$  inclut l'impôt effectivement payé en  $n$ , donc assis sur les revenus  $n-1$ . Ici encore, l'ERFS 2012 a été calculée selon la méthodologie de 2011 et selon la méthodologie de 2013.

Les évolutions survenues en 2011 et en 2013 ont donc introduit des ruptures de série dans les indicateurs d'inégalités. Ces ruptures ont été traitées partiellement : le calcul selon deux méthodologies (celle antérieure et celle postérieure au changement) de deux années pivot (2010 et 2012) a permis de disposer d'évolutions annuelles 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013 calculées à chaque fois sur deux années méthodologiquement homogènes.

Dans la vue d'ensemble, les variations des indices (Gini, taux et intensité de la pauvreté, etc.) sont obtenues en sommant les évolutions en points à méthodologie constante. Pour le niveau de vie médian, les évolutions sont estimées en chaînant les taux d'évolution annuelle.

## 2. Niveaux de vie annuels et indicateurs d'inégalités de 1996 à 2015

	1996	2004	2008	2010	2010 <sup>1</sup>	2011	2012	2012 <sup>2</sup>	2013	2014	2015
<b>Seuils de niveau de vie (en milliers d'euros 2015)</b>											
Niveau de vie médian (D5)	17,3	19,0	20,4	20,4	20,2	20,2	20,0	20,2	20,2	20,2	20,3
Premier décile de niveau de vie (D1)	9,2	10,7	11,3	11,0	11,0	10,9	10,8	10,7	10,9	10,8	10,9
Neuvième décile de niveau de vie (D9)	32,2	35,2	38,1	38,3	37,9	38,7	38,0	37,9	37,2	37,0	37,5
<b>Rapports interdéciles</b>											
D9/D1	3,5	3,3	3,4	3,5	3,5	3,6	3,5	3,5	3,4	3,4	3,5
D9/D5	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,8	1,8	1,8
D5/D1	1,9	1,8	1,8	1,8	1,8	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9
<b>Masses de niveau de vie détenues</b>											
S20 (en %)	9,0	9,3	9,0	8,7	8,7	8,6	8,6	8,5	8,8	8,8	8,8
S50 (en %)	31	31,2	30,9	30,2	30,1	29,8	30	30,1	30,8	30,8	30,6
S80 (en %)	63	62,4	61,6	61	60,7	60,5	60,8	60,9	62	62	61,7
(100-S80)/S20	4,1	4,0	4,3	4,5	4,5	4,6	4,6	4,6	4,3	4,3	4,4
<b>Indice de Gini</b>	<b>0,279</b>	<b>0,281</b>	<b>0,289</b>	<b>0,299</b>	<b>0,303</b>	<b>0,306</b>	<b>0,303</b>	<b>0,302</b>	<b>0,288</b>	<b>0,289</b>	<b>0,292</b>

1. De 2011 à 2012, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2009-2010. Une nouvelle version du millésime 2010 a également été produite avec l'enquête Patrimoine 2009-2010, afin de pouvoir apprécier les évolutions entre 2010 et 2011 à méthode constante.

2. Cette série a été recalculée à partir des données de l'année 2012 en cohérence avec les modifications méthodologiques intervenues sur les données de l'année 2013. Les estimations de revenus financiers mobilisant l'enquête Patrimoine 2014-2015 depuis 2015, une nouvelle version réropolée des millésimes 2012, 2013 et 2014 a été produite avec l'enquête Patrimoine 2014-2015 afin de pouvoir apprécier les évolutions depuis 2012 à méthode constante.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les 20 % de personnes les plus modestes (S20) disposent en 2015 de 8,8 % de la somme des revenus disponibles (définitions) par unité de consommation (UC), les 20 % les plus aisés perçoivent 38,3 % de la somme des revenus disponibles par UC (complément à 100 de S80), soit 4,4 fois plus.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux réropolées de 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2015.

### Les indicateurs d'inégalités sont stables ou en légère hausse en 2015, et globalement stables depuis 2008

En 2015 en France métropolitaine, les principaux indicateurs d'inégalités sont stables ou en légère hausse par rapport à 2014. Le **rapport interdécile** D9/D1 s'établit à 3,5, un niveau relativement stable depuis 1996.

En 2015, les 20 % de personnes les plus aisées perçoivent 38,3 % de la masse totale des niveaux de vie, tandis que les 20 % les moins aisées en perçoivent 8,8 %, soit un **ratio (100-S80)/S20** de 4,4, un niveau là aussi stable depuis 2008.

L'**indice de Gini** passe de 0,289 en 2014 à 0,292 en 2015, soit une hausse de 0,003 point qui n'est pas statistiquement significative. Il a augmenté de 0,008 point de 2004 à 2008 sous une conjoncture favorable qui a surtout profité aux plus aisés, puis a poursuivi sa hausse au début de la crise de 2008, progressant encore de 0,013 point pour s'établir, en 2011, à son plus haut niveau depuis ces quinze dernières années. Cette hausse a été plus qu'effacée par les baisses de 2012 et de 2013 (- 0,017 point). Avec les légères augmentations de 2014 et 2015 (+ 0,004 point sur deux ans), le niveau des inégalités en France est le même qu'au début de la crise.

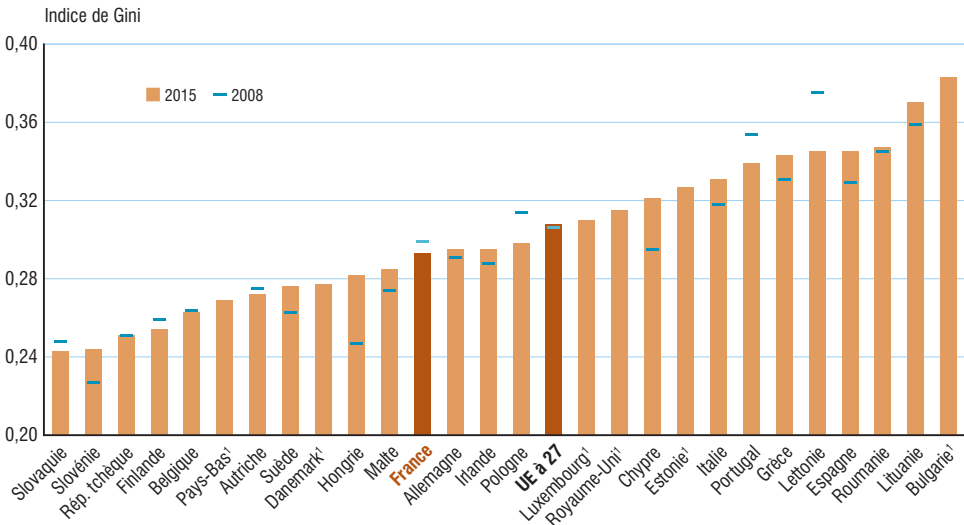
### Les inégalités ont augmenté dans la majorité des pays de l'Union européenne depuis le début de la crise de 2008

La hausse des inégalités de revenus entre 2004 et 2011 en France fait suite à une relative stabilité du milieu des années 1980 au milieu des années 2000, qui tranchait avec l'augmentation des inégalités observée dans la plupart des pays industrialisés. Ainsi, selon l'Organisation

de coopération et de développement économique (OCDE), entre 1985 et 2008, l'indice de Gini a fortement augmenté sur cette période, notamment en Allemagne, aux États-Unis, en Finlande et en Suède [OCDE, 2012]. Dans les pays de l'actuelle Union européenne (UE), seules la France, la Hongrie, la Belgique et la Grèce ont été épargnées par cette hausse, la Grèce devenant même un peu moins inégalitaire. Entre 2008 et 2011, l'augmentation de l'indice de Gini en France, plus nette que celle observée ailleurs, a été qualifiée par l'OCDE de « rupture importante par rapport à la tendance de long terme » [OCDE, 2015]. Pour replacer l'évolution observée en France par rapport à ses voisins européens depuis le début de la crise, nous mobilisons le dispositif d'enquêtes *Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC), une enquête différente de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux servant de référence pour établir les statistiques nationales sur les niveaux de vie et la pauvreté (voir annexe Sources et méthodes). Si les deux sources mesurent une hausse des inégalités entre 2008 et 2011 suivie d'un repli, l'ampleur de la hausse des inégalités est sous-estimée dans SILC : selon cette enquête, l'indice de Gini croît seulement de 0,006 point en France entre 2008 et 2011. Dans le même temps, les inégalités restaient stables dans le reste de l'Union européenne (- 0,001 point). Sur la même période, le niveau de vie médian français se maintient alors qu'il chute ailleurs.

Grâce au repli très net observé entre 2011 et 2013, l'indice de Gini a, selon SILC, un peu diminué en France entre 2008 et 2015 (- 0,006 point) et a légèrement augmenté dans l'ensemble de l'Union européenne (+ 0,002) (figure 3). Les inégalités augmentent dans la majorité des pays. Ainsi, elles progressent fortement à Chypre (l'indice de Gini augmente de + 0,026) et en Hongrie (+ 0,035). Elles sont aussi nettement orientées à la hausse en Italie, en Espagne, en Suède ou en Grèce (de + 0,012 à + 0,016). Les situations de ces pays sont de fait contrastées, les niveaux de vie médians de l'Espagne et de la Grèce ayant chuté respectivement de 14,5 % et 38,0 %, alors que celui de la Suède augmentait de 1,3 %. L'indice de Gini augmente aussi

### 3. Inégalités de niveau de vie en Europe entre 2008 et 2015



1. Une rupture de série empêche de comparer le niveau de 2015 à celui de 2008.

Champ : Union européenne à 27 (hors Croatie).

Note : les années correspondent aux années de perception de revenus et non à celles de collecte de l'enquête SILC retenues dans les publications d'Eurostat.

En l'absence d'estimation en 2008 sur le champ de l'UE à 28 (y compris Croatie), le champ est restreint à l'UE à 27.

Lecture : en 2015, l'indice de Gini de l'UE s'élève à 0,308 en 2015 et à 0,306 en 2008.

Source : Eurostat, dispositif EU-SILC.

de 0,004 point en Allemagne. Seuls la Lettonie (- 0,030), la Pologne (- 0,016) et le Portugal (- 0,015) voient leurs inégalités baisser plus qu'en France. Elles stagnent ou diminuent légèrement en République tchèque, Belgique, Finlande, Autriche et Slovaquie. Finalement, la France reste dans une position médiane, avec un indice de Gini de 0,293 contre 0,308 en moyenne pour l'ensemble de l'Union européenne.

## En France, 14,2 % de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté en 2015

En 2015 en France métropolitaine, le **taux de pauvreté** monétaire s'établit à 14,2 % de la population, soit 8,9 millions de personnes (figure 4). Une personne est considérée comme pauvre si son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian. Ce seuil est de 1 015 euros par mois en 2015, ce qui correspond à un revenu disponible de 1 523 euros par mois pour un couple sans enfant et de 2 132 euros par mois pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans. À titre de comparaison, le montant du RSA socle pour une personne seule s'élève à 514 euros au 1<sup>er</sup> janvier et à 524 euros au 1<sup>er</sup> septembre, et celui de l'allocation de solidarité aux personnes âgées à 800 euros pour une personne seule. Les bénéficiaires de ces minima sociaux perçoivent parfois d'autres prestations sociales, telles les allocations logement, qui complètent leur revenu et peuvent faire passer leur niveau de vie au-dessus du seuil de pauvreté. En 2015, 33,8 % des ménages bénéficiaires du RSA socle et 58,0 % des ménages allocataires du minimum vieillesse vivent au-dessus du seuil de pauvreté.

Le taux de pauvreté global n'est pas significativement différent de celui de 2014 (14,0 %), mais en hausse par rapport à 2008 (13,0 %). Selon les estimations provisoires issues du modèle Ines, il devrait s'établir à 13,9 % en 2016, notamment sous l'effet de la mise en place de la prime d'activité [Schmitt et Sicsic, 2017].

### 4. Indicateurs de pauvreté de 2008 à 2015

	2008	2010	2010 <sup>1</sup>	2011	2012	2012 <sup>2</sup>	2013	2014	2015
<b>Seuil à 60 % de la médiane</b>									
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	7 836	8 617	8 520	8 729	8 540	8 760	8 563	8 732	8 875
Taux de pauvreté (en %)	13,0	14,1	14,0	14,3	13,9	14,2	13,8	14,0	14,2
Seuil de pauvreté (euros 2015/mois)	1 019	1 018	1 011	1 011	1 001	1 010	1 008	1 010	1 015
Niveau de vie médian des personnes pauvres (euros 2015/mois)	830	825	819	817	795	794	807	807	815
Intensité de la pauvreté (en %)	18,5	18,9	19	19,1	20,5	21,4	20	20,1	19,6
<b>Seuil à 50 % de la médiane</b>									
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	4 272	4 755	4 677	4 856	4 977	5 231	4 917	4 964	5 020
Taux de pauvreté (en %)	7,1	7,8	7,7	7,9	8,1	8,5	7,9	8,0	8,0
Seuil de pauvreté (euros 2015/mois)	849	848	843	842	834	842	840	842	846
Niveau de vie médian des personnes pauvres (euros 2015/mois)	699	697	694	696	681	683	696	690	705
Intensité de la pauvreté (en %)	17,7	17,8	17,7	17,4	18,3	18,8	17,2	18,0	16,6

1. De 2011 à 2012, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2009-2010. Une nouvelle version du millésime 2010 a également été produite avec l'enquête Patrimoine 2009-2010, afin de pouvoir apprécier les évolutions entre 2010 et 2011 à méthode constante.

2. Cette série a été recalculée à partir des données de l'année 2012 en cohérence avec les modifications méthodologiques intervenues sur les données de l'année 2013. Les estimations de revenus financiers mobilisant l'enquête Patrimoine 2014-2015 depuis 2015, une nouvelle version rétropolée des millésimes 2012, 2013 et 2014 a été produite avec l'enquête Patrimoine 2014-2015 afin de pouvoir apprécier les évolutions depuis 2012 à méthode constante.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2015, 14,2 % de la population vit avec un niveau de vie au-dessous du seuil de pauvreté (taux de pauvreté). La moitié des personnes pauvres a un niveau de vie inférieur à 815 euros par mois, soit 19,6 % de moins que le seuil de pauvreté (intensité de la pauvreté).

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2008 à 2015.

En 2015, le niveau de vie médian des personnes pauvres est de 815 euros par mois. **L'intensité de la pauvreté**, c'est-à-dire l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté, est de 19,6 % en 2015. L'intensité de la pauvreté avait augmenté avec la crise, progressant de 1,9 point entre 2008 et 2012 pour atteindre 21,4 % en 2012 ; elle décroît depuis lors.

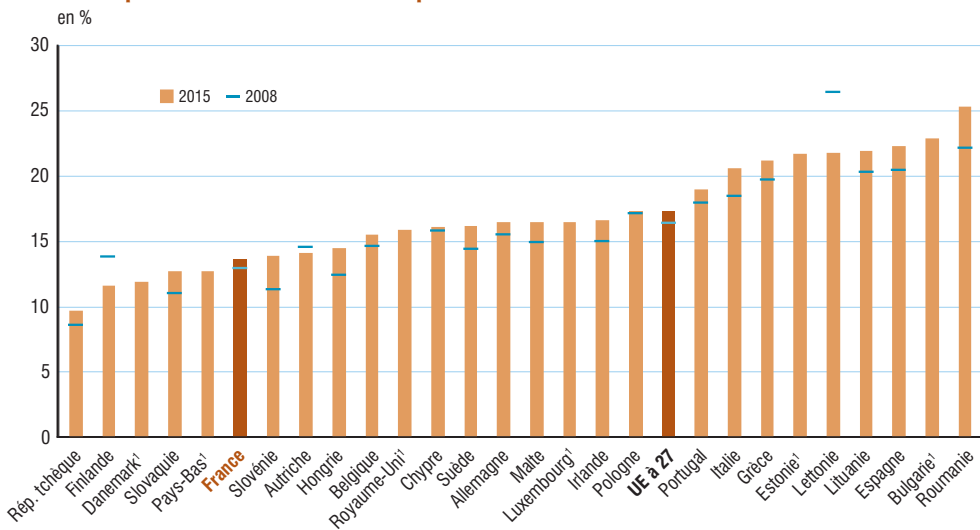
## La France a un des taux de pauvreté les plus bas de l'Union européenne

En 2015, la France a toujours un taux de pauvreté qui se situe dans le bas de l'échelle européenne. Selon l'enquête SILC, il s'élève à 13,6 % contre 17,3 % en moyenne en Europe (figure 5). Seuls cinq pays ont des taux plus faibles : la Finlande, le Danemark, les Pays-Bas, la République tchèque et la Slovaquie, ces deux derniers pays ayant toutefois des seuils de pauvreté beaucoup plus faibles qu'en France en valeur absolue (de 40 % pour la République tchèque et 49 % pour la Slovaquie).

Le taux de pauvreté en France en 2015 reste à un niveau plus élevé qu'au début de la crise de 2008, mais cette augmentation est plus mesurée que dans la majorité des autres pays européens : seuls cinq pays ne présentent pas une hausse de la pauvreté supérieure à celle de la France sur la période. Selon l'enquête SILC, entre 2008 et 2015, le taux de pauvreté a augmenté de 0,7 point en France. Cette augmentation est relativement proche de la progression moyenne de 0,9 point observée dans l'Union européenne.

Le taux de pauvreté n'a nettement baissé que dans deux pays : la Lettonie et la Finlande. Il a reculé de 4,6 points en Lettonie alors que le seuil de pauvreté y a nettement progressé sur la période (+ 11,8 %). Cependant, il s'y établit encore à 21,8 %, un niveau relativement haut, avec un seuil de pauvreté parmi les plus bas d'Europe. En Finlande, le taux de pauvreté

### 5. Taux de pauvreté monétaire en Europe entre 2008 et 2015



1. Une rupture de série empêche de comparer le niveau de 2015 à celui de 2008.

Champ : Union européenne à 27 (hors Croatie)

Note : les années correspondent aux années de perception de revenus et non à celles de collecte de l'enquête SILC retenues dans les publications d'Eurostat. En l'absence d'estimation en 2008 sur le champ de l'UE à 28 (y compris Croatie), le champ est restreint à l'UE à 27. Voir fiche 1.12.

Source : Eurostat, dispositif EU-SILC.

a perdu 2,2 points pour atteindre 11,6 %, avec un seuil de pauvreté stable et parmi les plus hauts d'Europe : le niveau de vie médian, qui détermine le seuil de pauvreté, est en effet plus élevé en Finlande que dans 19 des 27 autres pays de l'UE. Le taux de pauvreté a peu évolué en Autriche (- 0,4 point), en Pologne (+ 0,2 point) et à Chypre (+ 0,3 point). Il a nettement augmenté partout ailleurs, et le plus fortement en Roumanie (+ 3,2 points), qui présente le plus fort taux de pauvreté de l'Union européenne en 2015 (25,3 %). En Espagne et en Italie, dont les taux de pauvreté sont parmi les plus élevés d'Europe (plus de 20 %), il a progressé de manière importante (+ 1,9 point en Espagne et + 2,2 points en Italie) alors que le seuil de pauvreté y a baissé sur la période (respectivement - 14,5 % et - 5,1 %). L'augmentation a également été forte en Hongrie (+ 2,1 points) et en Slovénie (+ 2,6 points), bien que ces deux pays conservent en 2015 des taux de pauvreté relativement faibles.

## Les premiers déterminants de la pauvreté sont la situation d'activité et la configuration familiale

En France, 37,3 % des chômeurs vivent sous le seuil de pauvreté en 2015. Cette part est encore plus élevée pour les personnes vivant dans un ménage dont la **personne de référence**, en général l'homme du foyer, est au chômage, dont le taux de pauvreté est de 49,9 % (figure 6). C'est près de six fois plus que pour les ménages dont la personne de référence est salariée (8,3 %) ou retraitée (8,5 %). Ces derniers bénéficient souvent de revenus stables dont le niveau est supérieur au seuil de pauvreté (pensions de retraites ou minima vieillesse s'ils sont complétés par l'allocation logement). Parmi les ménages d'actif occupé, les ménages dont la personne de référence est indépendante sont beaucoup plus exposés que les salariés au risque de pauvreté (18,4 %).

Le risque de pauvreté décroît avec l'âge de la personne de référence : les ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans ont un taux de pauvreté de 25,7 %, contre 15,3 % pour les ménages de 30-39 ans et 7,4 % pour les 65 ans ou plus. Même si ce dernier résultat s'explique par la plus faible exposition des retraités à la pauvreté, on observe un effet significatif de l'âge à caractéristiques du ménage constantes (configuration familiale et statut d'activité, catégorie socioprofessionnelle et diplôme le plus élevé de la personne de référence). Cela pourrait traduire l'arrivée de revenus plus stables et plus élevés en fonction de l'avancement dans la carrière de la personne de référence.

Les familles monoparentales sont les catégories de ménages les plus exposées à la pauvreté : leur taux de pauvreté est de 32,7 % en 2015. Il est de 23,9 % pour celles avec un enfant et de 40,1 % pour celles avec plusieurs enfants. Ce constat s'explique en partie par le fait qu'avoir une personne de référence sans emploi ou appartenant à la catégorie socioprofessionnelle des employés (plus exposés à la pauvreté) est plus fréquent dans les familles monoparentales que dans l'ensemble de la population. Cependant, le constat d'un risque de pauvreté accru pour ces types de ménages reste valable à caractéristiques de la personne de référence constantes : toutes choses égales par ailleurs, le risque d'être pauvre plutôt que de ne pas l'être est 2,5 fois plus élevé pour une famille monoparentale avec un enfant, et 5,0 plus pour une famille monoparentale avec plusieurs enfants que pour un couple avec deux enfants.

## Le taux de pauvreté décroît fortement entre 1970 et 1984, puis se stabilise jusqu'en 1996

Sur longue période, à la fois le niveau et la structure de la pauvreté ont profondément évolué. Les enquêtes Revenus fiscaux, qui existent depuis 1970, permettent de décrire ces grandes évolutions même si la méthodologie utilisée a pu varier un peu dans le temps (encadrés 1 et 2).



## 6. Effet sur la probabilité d'être pauvre et taux de pauvreté selon les caractéristiques du ménage en 2015

	2015			Taux de pauvreté des personnes (en %)
	Coefficient estimé	Odds ratio	Significativité <sup>1</sup>	
Ensemble	///	///	///	14,2
<b>Âge de la personne de référence</b>				
Moins de 30 ans	Réf.	Réf.		25,7
De 30 à 39 ans	- 0,94	0,39	***	15,3
De 40 à 49 ans	- 0,91	0,40	***	16,1
De 50 à 64 ans	- 1,10	0,33	***	13,5
65 ans ou plus	- 1,80	0,17	***	7,4
<b>Statut d'activité de la personne de référence</b>				
Salarié	Réf.	Réf.		8,3
Indépendant	1,32	3,76	***	18,4
Chômeur	2,13	8,40	***	49,9
Retraité	0,54	1,71	***	8,5
Autre inactif	1,29	3,62	***	52,9
<b>Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence</b>				
Employé	Réf.	Réf.		18,4
Agriculteur, artisan, commerçant, chef d'entreprise	- 0,02	0,98	n.s.	23,0
Cadre et profession intellectuelle supérieure	- 1,13	0,32	***	3,0
Profession intermédiaire	- 0,65	0,52	***	5,9
Ouvrier	0,06	1,06	n.s.	18,4
Autre inactif	0,81	2,25	**	54,2
<b>Diplôme le plus élevé de la personne de référence</b>				
Baccalauréat ou équivalent	Réf.	Réf.		12,9
Diplôme supérieur à bac+2	- 0,09	0,91	n.s.	6,4
Bac+2	- 0,37	0,69	***	6,7
CAP, BEP ou autre diplôme de ce niveau	0,15	1,16	**	14,5
Brevet des collèges	0,22	1,25	**	17,7
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	0,77	2,16	***	23,9
<b>Configuration familiale</b>				
Femme seule	0,53	1,70	***	14,3
Homme seul	0,44	1,55	***	17,2
Famille monoparentale avec un enfant	0,90	2,47	***	23,9
Famille monoparentale avec au moins deux enfants	1,61	4,99	***	40,1
Couple sans enfant	- 0,52	0,59	***	6,0
Couple avec un enfant	- 0,21	0,81	**	9,0
Couple avec deux enfants	Réf.	Réf.		9,7
Couple avec trois enfants ou plus	0,91	2,48	***	23,6
Autre type de ménage	0,54	1,71	***	20,3

1. Les coefficients sont significatifs au seuil de : \*\*\* 1 %, \*\* 5 %, \* 10 %.

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2015, pour un ménage dont la personne de référence est au chômage, les risques d'être pauvre sont, toutes choses égales par ailleurs, 8,40 fois plus élevés que pour un ménage dont la personne de référence est salariée. Le taux de pauvreté des personnes vivant dans un ménage dont la personne de référence est au chômage est de 49,9 %.

Note : la situation de référence correspond à celle d'un couple avec deux enfants dont la personne de référence a moins de 30 ans, est salariée, employée et possède le baccalauréat ou l'équivalent.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

### Passage à l'enquête Patrimoine 2014-2015 pour l'estimation des revenus financiers

Certains revenus financiers sont absents de la déclaration de revenus (notamment les livrets exonérés, tels le livret A) ou mal appréhendés (l'assurance-vie, par exemple). Aussi, dans l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS), une partie des revenus financiers est imputée à partir des données provenant de l'enquête Patrimoine de l'Insee. Dans les ERFS de 2011 à 2014, ces revenus étaient imputés à partir de l'enquête Patrimoine 2009-2010. Pour l'ERFS 2015, l'imputation s'appuie sur l'enquête Patrimoine 2014-2015, dont les informations plus récentes permettent une meilleure cohérence avec les portefeuilles actuels de produits financiers détenus par les ménages. La méthode d'imputation a été revue afin d'intégrer les améliorations de l'enquête Patrimoine. Notamment, les montants d'actifs déclarés par les ménages sont plus fiables, désormais recueillis directement et non plus sous forme d'intervalles.

Cela engendre une estimation des revenus financiers plus proche de la réalité, en particulier pour l'assurance-vie.

Une nouvelle version des ERFS 2012, 2013 et 2014 a également été produite avec l'enquête Patrimoine 2014-2015, afin de pouvoir apprécier les évolutions depuis 2012 à méthode constante. Cela conduit à de légères révisions des résultats publiés en septembre 2016 sur les niveaux de vie en 2014. En particulier, l'indice de Gini est révisé à la baisse, de 0,293 à 0,289, du fait d'une moindre dispersion des revenus financiers. De même, la stagnation du premier décile entre 2013 et 2014 (-0,2 %) est révisée en une légère baisse (-0,3 %). En revanche, les autres déciles, les taux de pauvreté et les seuils correspondants (50 % et 60 %) restent quasiment inchangés : le niveau de vie médian est plus élevé de 0,3 % et les taux de pauvreté à 50 % et 60 % ne varient que de 0,1 point.

Ainsi, sur la période 1970-1996, les revenus du patrimoine ne sont pas pris en compte de façon homogène et sont donc exclus pour apprécier les évolutions, et la situation professionnelle n'est connue que pour la personne de référence, en général l'homme du foyer, obligeant à une analyse selon les caractéristiques de la personne de référence du ménage et non selon celles des individus. Les données de cette période ne sont donc pas directement comparables avec celles obtenues pour la période 1996-2015. C'est pourquoi l'étude des évolutions de la pauvreté traite ces deux périodes séparément.

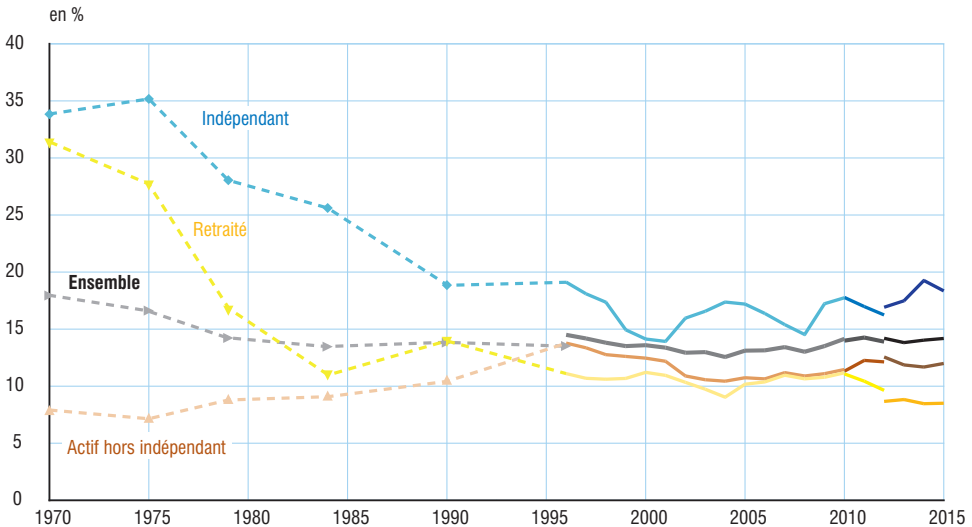
Entre 1970 et 1984, le taux de pauvreté à 60 % décroît fortement (de 17,9 % à 13,5 %, *figure 7*). Cette évolution est tout aussi marquée quand on considère un seuil de pauvreté fixé à 50 % du niveau de vie médian, souvent utilisé pour caractériser la grande pauvreté. Avec un tel seuil, le taux de pauvreté diminue de plus d'un tiers entre 1970 et 1984, passant de 12,0 % à 7,7 %. Le taux de pauvreté à 60 % se stabilise ensuite jusqu'en 1996, tandis que celui à 50 % diminue encore pour remonter légèrement en 1996.

Les seuils de pauvreté relatifs suivent l'évolution du niveau de vie médian : entre 1970 et 1990, le seuil de pauvreté a augmenté de 60 % en francs constants. Ainsi, durant cette période, non seulement la population pauvre est devenue moins nombreuse, mais son niveau de vie a fortement augmenté.

### Entre 1970 et 1990, le taux de pauvreté dans les ménages dont la personne de référence est retraitée diminue de plus de moitié

La baisse du taux de pauvreté durant la période 1970-1984 s'explique en grande partie par la chute de la pauvreté des retraités. En 1970, le taux de pauvreté des personnes dans un ménage dont la personne de référence est retraitée est de 31,3 % au seuil à 60 %, et de 22,5 % au seuil à 50 %. En 1984, ces taux sont respectivement de 10,9 % et 5,0 %. Cette diminution est due principalement à deux effets. Le premier concerne l'arrivée à la retraite de générations

## 7. Taux de pauvreté à 60 % de 1970 à 2015 selon le statut d'activité de la personne de référence



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les lignes en pointillés indiquent que les points ne sont pas rigoureusement comparables entre eux en raison de changements méthodologiques. Les points de données matérialisés par un symbole sont obtenus à partir des ERF, les autres sont obtenus à partir des ERFS.

Note : les chômeurs ayant déjà travaillé sont inclus dans la catégorie des actifs hors indépendants. Pour les données avant 1990, le statut d'activité de la personne de référence est déterminé à partir des déclarations du recensement. À partir de 1996, il est déterminé à partir de l'enquête Emploi, les concepts sont donc légèrement différents. En 2010 et 2012, des changements méthodologiques induisent des ruptures de série au sein des ERFS. Pour ces deux années, les points de données avant et après répolation sont représentés.

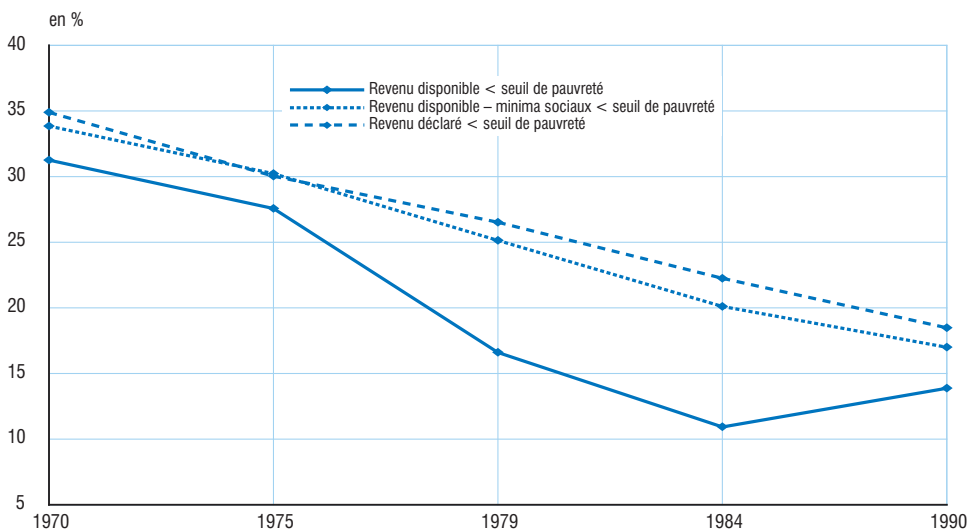
Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux de 1970 à 1990 ; Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux réropolées de 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2015.

ayant droit à des niveaux de pensions plus élevés, en raison de durées de cotisation plus longues et de la participation croissante des femmes au marché du travail depuis la mise en place du régime général de retraite [Hourriez *et al.*, 2001]. Le second effet se rapporte à la revalorisation des minima vieillesse qui, éventuellement couplés à d'autres prestations, permettent à certains ménages de dépasser le seuil de pauvreté [Augris et Bac, 2009]. Ainsi, parmi les ménages dont la personne de référence est retraitée, les minima sociaux diminuent le nombre de personnes en dessous du seuil de pauvreté de 9 % en 1975, de 34 % en 1979 et de 46 % en 1984 (figure 8). Cet effet est encore plus sensible en considérant le seuil à 50 %, plus bas et donc plus proche du minimum vieillesse : le nombre de personnes en dessous du seuil est réduit de 37 %, 48 % et 63 % ces années-là.

Les ménages de retraité pauvres ont une situation relativement plus favorable que les ménages d'actif hors indépendant<sup>1</sup> pauvres. En effet, le niveau de vie médian des personnes pauvres est de 4 % plus élevé dans les ménages de retraité que dans les ménages d'actif hors indépendant. Ces écarts n'ont cessé d'évoluer en faveur des ménages de retraité durant la période 1970-1990. Ainsi, l'intensité de la pauvreté des ménages de retraité était de 22,6 % en 1970 contre 14,0 % pour les ménages dont la personne de référence est active hors indépendant ; en 1990, elle est de 10,6 % pour les ménages dont la personne de référence est retraitée contre 13,8 % quand elle est active hors indépendant.

1. Il s'agit des salariés et des chômeurs ayant déjà travaillé. Il est impossible de les distinguer dans les enquêtes de 1970 à 1990.

## 8. Proportion de personnes vivant dans un ménage de retraité dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté selon la définition du revenu



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence est retraitée.  
 Lecture : en 1984, la proportion de personnes vivant dans un ménage de retraité dont le revenu par unité de consommation est inférieur au seuil de pauvreté fixé à 60 % du niveau de vie médian est de 10,9 % quand on considère le revenu disponible (et donc le niveau de vie), 20,1 % quand on considère le revenu disponible privé des minima sociaux et 22,3 % quand on considère le revenu déclaré (avant transferts).  
 Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1970 à 1990.

## Entre 1970 et 1990, la part des ménages d'actif hors indépendant dans la population pauvre a presque doublé

Entre 1970 et 1990, le risque de pauvreté des personnes dans un ménage d'actif hors indépendant augmente de manière continue, passant de 7,9 % à 10,6 % (figure 7). En 1990, il est ainsi comparable à celui des retraités. Cette évolution est à mettre en regard avec la forte augmentation du taux de chômage, qui augmente de 6,4 points entre 1970 et 1990. Par ailleurs, d'après les enquêtes de recensement de la population, la part des salariés parmi les actifs en emploi est passée de 71,7 % en 1968 à 85,6 % en 1990, sous l'effet de la forte diminution de la proportion d'agriculteurs et, dans une moindre mesure, de la salarisation massive du secteur du commerce, *via* notamment le développement de la grande distribution [Marchand, 2010 ; Lurton et Toutlemonde, 2007]. Finalement, la proportion de personnes vivant dans un ménage de salarié parmi la population pauvre est passée de 27 % en 1970 à 47 % en 1990.

Parallèlement, le taux de pauvreté mesuré chez les ménages d'indépendant a diminué fortement, passant de 33,8 % en 1970 à 18,9 % en 1990, du fait notamment de la chute du nombre d'actifs non salariés dans l'agriculture, qui a entraîné une augmentation de 22 % sur la période du revenu net moyen par actif d'une entreprise agricole<sup>2</sup>. Au-delà de cet effet de composition, cette baisse traduit aussi une meilleure prise en compte des revenus d'indépendants dans les données fiscales sur lesquelles s'appuient les enquêtes Revenus fiscaux [Hourriez *et al.*, 2001].

2. Source : Insee – Comptes de l'agriculture de la Nation.

## Entre 1970 et 1990, le taux de pauvreté des ménages jeunes augmente, celui des familles monoparentales aussi

En 1970, le taux de pauvreté augmentait avec l'âge de la personne de référence. Ce n'est plus le cas en 1990 : alors que le taux de pauvreté des ménages de moins de 30 ans était de 8,0 % en 1970 contre 27,4 % pour les ménages de 60 à 69 ans, en 1990 il est respectivement de 15,1 % et 12,9 % (figure 9). De manière générale, l'amplitude des taux de pauvreté selon l'âge s'est resserrée. En 1970, ils s'échelonnaient de 8,0 % à 39,6 % ; en 1990, toutes les tranches d'âge ont un taux de pauvreté compris entre 11,7 % et 19,3 %. La situation des ménages jeunes s'est dégradée sur la période, notamment en raison des difficultés croissantes d'accès à l'emploi, tandis que celle des ménages plus âgés s'est améliorée grâce à la situation relativement plus favorable des retraités.

Entre 1970 et 1990, les catégories de ménages dont le taux de pauvreté diminue le plus sont les personnes seules et les couples sans enfant (respectivement - 17,9 et - 10,8 points). Cela s'explique notamment par le fait que ces catégories sont en grande partie composées de ménages de retraité en couple ou seuls. Ainsi, en 1990, le taux de pauvreté des couples sans enfant est parmi les plus bas de toutes les catégories de ménage (9,6 %). Dans le même temps, les familles monoparentales comprenant un ou plusieurs enfants, dont les taux de pauvreté étaient déjà parmi les plus hauts en 1970, voient ceux-ci augmenter de 3,6 points pour les personnes seules avec un enfant et de 14,6 points pour les personnes seules avec deux enfants ou plus. En 1990, ils s'établissent respectivement à 20,2 % et 41,4 %.

### 9. Taux de pauvreté et part dans la population suivant les caractéristiques du ménage

en %

	1970		1990	
	Taux de pauvreté	Part dans la population	Taux de pauvreté	Part dans la population
<b>Type de ménage</b>				
Personne seule sans enfant	34,8	8,9	16,9	11,5
Famille monoparentale avec un enfant	16,6	1,1	20,2	2,4
Famille monoparentale avec plusieurs enfants	26,9	2,0	41,4	3,0
Couple sans enfant	20,4	18,4	9,6	21,9
Couple avec un enfant	10,5	15,5	8,6	15,8
Couple avec deux enfants	12,6	18,3	10,3	22,9
Couple avec trois enfants ou plus	15,8	27,1	19,3	17,9
Autre ménage de plus d'une personne	24,7	8,7	19,3	4,6
<b>Âge de la personne de référence</b>				
Moins de 30 ans	8,0	9,8	15,1	10,3
De 30 à 39 ans	10,6	22,9	12,0	26,6
De 40 à 49 ans	15,9	27,8	13,3	25,0
De 50 à 59 ans	18,8	16,0	17,2	16,2
De 60 à 69 ans	27,4	13,8	12,9	11,8
De 70 à 79 ans	34,9	7,2	11,7	6,6
80 ans ou plus	39,6	2,3	19,3	3,5

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1970 et 1990.

## De 1996 à 2015, les évolutions du taux de pauvreté sont plus heurtées et de moins grande amplitude qu'entre 1970 et 1996

De 1996 à 2004, on observe une baisse importante du taux de pauvreté, puis une remontée significative jusqu'en 2011. Après un léger repli, il reste relativement stable jusqu'en 2015 pour s'établir à un niveau légèrement inférieur à celui de 1996.

De 1996 à 2004, le taux de pauvreté au seuil à 60 % diminue de presque 2 points, passant de 14,5 % à 12,6 % (*figure 7*). Cette réduction du taux de pauvreté se manifeste quasiment pour tous les statuts d'activité et tous les types de ménage. Sur cette période, le nombre de personnes pauvres se réduit de près de 10 %, soit environ 800 000 personnes. Cette diminution s'accompagne d'une augmentation du niveau de vie médian en euros constants, et donc du seuil de pauvreté : sur la période, le seuil de pauvreté augmente de 10 %. La hausse du niveau de vie médian des personnes pauvres est sensiblement plus importante et l'intensité de la pauvreté baisse de 1,2 point.

À partir de 2004 et jusqu'en 2008, année de début de la dernière crise économique, la hausse du niveau de vie médian (+ 7,1 % sur la période), et donc du seuil de pauvreté, s'accompagne d'une légère augmentation du taux de pauvreté (+ 0,4 point). Dans le même temps, le niveau de vie médian des personnes pauvres augmente de 6,4 %. Entre 2008 et 2011, le seuil de pauvreté stagne tandis que le taux de pauvreté augmente fortement (+ 1,4 point sur la période). Au total, le taux de pauvreté augmente ainsi de 1,8 point entre 2004 et 2011, compensant presque entièrement la baisse observée entre 1996 et 2004.

Entre 2011 et 2013, le taux de pauvreté s'est replié de 0,8 point à la faveur de la baisse de 1,2 % du seuil de pauvreté, puis a progressé de 0,4 point les deux années suivantes. Globalement, de 2011 à 2015, on observe une stabilisation, voire un léger recul de la pauvreté (- 0,4 point), qui reste supérieure à son niveau d'avant-crise. Le niveau de vie médian des personnes pauvres reste également inférieur à son niveau de 2008 (- 1,0 % en euros constants), traduisant la dégradation de leur situation.

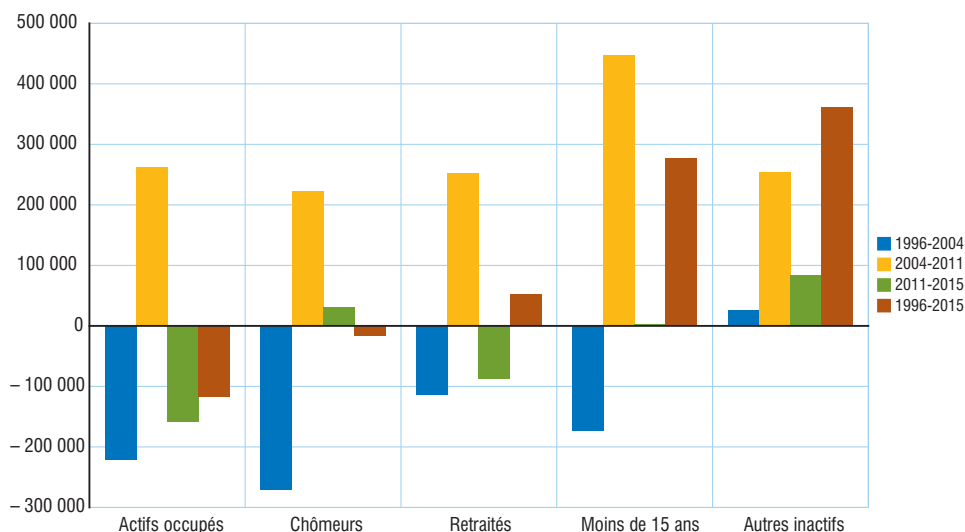
## Depuis vingt ans, les retraités restent les moins exposés à la pauvreté, et les agriculteurs les actifs les plus exposés

La réduction de la pauvreté entre 1996 et 2004 s'est manifestée quel que soit le statut d'activité des personnes, excepté pour les inactifs (autres que retraités), qui comptent 271 000 personnes pauvres supplémentaires (*figure 10*). La baisse du nombre de chômeurs dans la population totale (- 646 000 personnes), dont le taux de pauvreté est parmi les plus élevés (33,6 % en 2004), explique une grande partie de la baisse du nombre de personnes pauvres sur la période 1996-2004. La période qui suit est marquée par une forte hausse du taux de pauvreté des chômeurs (+ 6,0 points entre 2004 et 2011). Au total, sur la période 1996-2015, le nombre de personnes pauvres au chômage est resté relativement stable.

De 1996 à 2015, le taux de pauvreté des personnes vivant dans un ménage de retraité a continué de reculer (*figure 7*), à la faveur notamment des revalorisations du minimum vieillesse intervenues à partir de 2010 [Cabannes et Richet-Mastain, 2017]. En lien avec l'évolution de l'activité économique, les ménages d'indépendant poursuivent jusqu'en 2000 la forte baisse de leur taux de pauvreté. Ce dernier opère ensuite un rebond jusqu'au milieu des années 2000.

Le taux de pauvreté des personnes vivant dans un ménage d'actif hors indépendant a tendance à stagner entre 1996 et 2015. Alors qu'en 1970, le taux de pauvreté de ces personnes était inférieur de plus de 20 points à celui des ménages de retraité et des ménages d'indépendant, les trois types de ménages ont des taux de pauvreté beaucoup plus proches en 2015. Ce sont maintenant les ménages de retraité qui ont la situation la plus favorable : en 2015, leur taux de pauvreté est inférieur de 3,5 points à celui des personnes vivant dans un ménage d'actif hors indépendant, et de 9,8 points à celles vivant dans un ménage d'indépendant.

## 10. Évolution du nombre de personnes pauvres par statut d'activité de 1996 à 2015



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : entre 1996 et 2015, le nombre de personnes pauvres retraitées a augmenté de 51 000 personnes.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 1996 et 2004 ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2009, 2010, 2011, 2012 et 2015.

Entre 1996 et 2015, les différences de taux de pauvreté entre catégories socioprofessionnelles se maintiennent. Inactifs exclus, c'est pour les agriculteurs exploitants qu'il est le plus élevé (24,7 % en 2015), bien que ces derniers bénéficient d'une forte diminution de leur taux de pauvreté : de 1996 à 2015, celui-ci a diminué de plus de 10 points. Ce sont les artisans, commerçants et chefs d'entreprise qui voient leur taux de pauvreté augmenter le plus fortement : alors qu'en 1996, il était proche de celui des ouvriers (17,8 % contre 16,1 % pour les ouvriers), en 2015, il se situe quasiment au niveau des agriculteurs exploitants (21,4 %). Les professions intermédiaires et les cadres et professions intellectuelles supérieures maintiennent, quant à eux, les taux de pauvreté les plus bas sur la période : respectivement 4,7 % et 3,1 % en 1996, contre 5,3 % et 3,1 % en 2015.

## Le nombre de personnes pauvres vivant en famille monoparentale a augmenté d'un million entre 1996 et 2015

La réduction de la pauvreté qui s'est opérée entre 1996 et 2004 est particulièrement importante chez les familles nombreuses : le taux de pauvreté parmi les couples avec trois enfants ou plus passe de 27,8 % à 20,7 %, soit 883 000 personnes pauvres en moins dans ce type de ménage. Dans des proportions moins importantes, on constate une baisse du nombre de personnes pauvres parmi les autres types de couples et une hausse parmi les familles monoparentales (+ 135 000) et les personnes seules (+ 272 000). Le taux de pauvreté des jeunes adultes diminue fortement, passant de 24,3 % à 17,6 % pour les 18-24 ans et de 12,7 % à 10,9 % pour les 25-29 ans. Les 18-24 ans, cohabitent souvent avec leurs parents, profitent de la baisse de la pauvreté au sein des familles nombreuses, et les 25-29 bénéficient entre autres

de la baisse du chômage des jeunes à la fin des années 1990 : en 1996, le taux de chômage des 20-29 ans est de 15,7 %, contre 10,8 % en 2001, suivi d'un rebond à 13,9 % en 2004.

La forte augmentation de la pauvreté au début de la crise économique de 2008 qui a suivi se manifeste pour toutes les configurations familiales, mais plus particulièrement chez les familles monoparentales, qui deviennent de plus en plus nombreuses et dont le taux de pauvreté continue d'augmenter (+ 6,4 points sur la période) en lien avec l'augmentation du taux de chômage des employés pour dépasser 30 % en 2011. En 2011, on compte 637 000 personnes pauvres en famille monoparentale de plus qu'en 2004. Du fait de la dégradation de la situation de leurs parents, le plus souvent actifs (et donc sensibles à la hausse du chômage), les plus jeunes sont particulièrement touchés par l'augmentation de la pauvreté, avec une hausse du taux de pauvreté de 6,1 points chez les 18-24 ans (+ 283 000 pauvres) et de 3,1 points (+ 484 000 pauvres) chez les moins de 18 ans.

Au total, de 1996 à 2015, la structure de la pauvreté a été grandement affectée par les évolutions des configurations familiales survenues pendant cette période. En 2015, 2,1 millions de personnes pauvres vivent en famille monoparentale, et 1,8 million dans un ménage composé d'un couple avec trois enfants ou plus. En 1996, on comptait respectivement 980 000 personnes en moins et 725 000 personnes en plus dans ces situations. Cette évolution est due conjointement à l'aggravation de la situation des familles monoparentales, dont le taux de pauvreté a augmenté de 5,4 points sur la période, et à l'augmentation de la fréquence de cette configuration familiale. L'effet inverse est observé pour les couples avec trois enfants ou plus, qui deviennent relativement moins fréquents dans la population, et dont le taux de pauvreté a diminué de 4,0 points sur la période.

Ces différences de situations sont encore plus visibles avec un seuil de pauvreté fixé à 50 % du niveau de vie médian : en 1996, 30,5 % des personnes dont le niveau de vie était inférieur au seuil à 50 % vivaient dans une famille composée d'un couple et de trois enfants ou plus, contre 20,0 % en 2015. À l'inverse, les personnes en famille monoparentale ne représentaient que 14,3 % des personnes pauvres au seuil de 50 % en 1996, contre 24,6 % en 2015. ■



---

## Définitions

**Niveau de vie : revenu disponible** du ménage rapporté au nombre d'**unités de consommation** (UC). Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

**Médiane, déciles, centiles** : En ordonnant une distribution de revenus, de niveaux de vie, de patrimoines, etc., les déciles (notés généralement de D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en 10 parties d'effectifs égaux. Les centiles (notés généralement de C1 à C99) la partagent en 100 parties d'effectifs égaux. La médiane (D5 ou C50) partage la population en deux sous-populations égales.

**Ménage** : dans les enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS), le ménage désigne l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Le ménage peut ne comprendre qu'une seule personne. Ne font pas partie des ménages les personnes vivant dans des habitations mobiles (y compris les marinières et les sans-abri) ou dans des communautés (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention, etc.).

**Revenu disponible** : il comprend les revenus déclarés à l'administration fiscale (revenus d'activité, retraites et pensions, indemnités de chômage et certains revenus du patrimoine), les revenus financiers non déclarés et imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL), les prestations sociales perçues et la prime pour l'emploi, nets des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée [CSG], contribution à la réduction de la dette sociale [CRDS], et prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine). Ce revenu disponible est ainsi proche du concept de revenu disponible brut (RDB) au sens de la comptabilité nationale, mais son champ est un peu moins étendu (voir *annexe Glossaire*).

**Unités de consommation** : les dépenses d'un ménage de plusieurs personnes ne sont pas strictement proportionnelles au nombre de personnes, grâce aux économies d'échelle issues de la mise en commun de certains biens. Aussi, pour comparer les **niveaux de vie** de personnes vivant dans des ménages de taille ou de composition différente, on utilise une mesure du revenu par unité de consommation, à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle la plus utilisée actuellement (dite de l'« OCDE modifiée ») consiste à décompter 1 unité de consommation (UC) pour le premier adulte du ménage, puis 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

**Rapport interdécile** : rapport du 9<sup>e</sup> décile au 1<sup>er</sup> **décile** (D9/D1). Il met en évidence l'écart entre le revenu (ou le niveau de vie) plancher des 10 % des ménages les plus aisés et le revenu plafond des 10 % des ménages les plus modestes.

**Indice de Gini** : indice mesurant le degré d'inégalité d'une distribution (par exemple, le revenu ou le niveau de vie) pour une population donnée. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tous les ménages ont le même revenu), la valeur 1 à l'inégalité extrême (un ménage a tout le revenu, les autres n'ayant rien).

**Ratio (100-S80)/S20** : il met en évidence les écarts entre la masse des revenus disponibles par UC détenue par les 20 % des personnes les plus aisées et celle détenue par les 20 % des personnes les plus pauvres. C'est un indicateur de concentration.

**Taux de pauvreté** : pourcentage de la population dont le **niveau de vie** est inférieur au seuil de pauvreté. Pour la pauvreté monétaire, ce seuil est calculé au niveau national, comme étant égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des personnes.

**Intensité de la pauvreté** : indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Il est mesuré comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté, rapporté au seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite « intense », au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

**Personne de référence** : dans les ERF et l'ERFS, comme dans l'enquête Emploi en continu (EEC), elle est déterminée à partir de la structure familiale du ménage et des caractéristiques des personnes qui la composent. Il s'agit le plus souvent de la personne de référence de la famille quand il y en a une, ou de l'homme le plus âgé, en donnant la priorité à l'actif le plus âgé. La personne de référence d'une famille est l'homme du couple, si la famille comprend un couple de personnes de sexe différent, ou le parent de la famille monoparentale.

---

---

### Pour en savoir plus

André M., Biotteau A.-L., Cazenave M.-C., Fontaine M., Sicsic M., Sireyjoy A., « Les réformes des prestations et prélèvements intervenues en 2015 opèrent une légère redistribution des 30 % les plus aisés vers le reste de la population », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2016.

Argouarc'h J., Cazenave-Lacrouts M.-C., « Les niveaux de vie en 2015 », *Insee Première* n° 1665, septembre 2017.

Augris N., Bac. C., « Évolution de la pauvreté des personnes âgées et minimum vieillesse », in *Retraite et société* n° 56, 2008/4, Cnav, La Documentation française, janvier 2009.

Berger E., Bonnet O., Julia É., Vuillemin T., « Salaires dans le secteur privé », *Insee Première* n° 1669, octobre 2017.

Boiron A., Huwer M., Labarthe J., « Inégalités de niveau de vie et pauvreté en 2013 », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2016.

Cabannes P.-Y., Richet-Mastain L. (sous la direction de), *Minima sociaux et prestations sociales*, coll. « Panoramas de la Drees », édition 2017.

Guillemin O., Roux V., « Le niveau de vie des ménages de 1970 à 1999 », in *Données sociales : La société française*, coll. « Insee Références », édition 2002-2003.

Hourriez J.-M., Legendre N., Le Verre R., « La pauvreté monétaire des ménages de 1970 à 1997 », *Insee Première* n° 761, mars 2001.

Lombardo P., Missègue N., Seguin É., Tomasini M., « Inégalités de niveau de vie et pauvreté de 1996 à 2008 », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2011.

Lurton G., Toutlemonde F., « Les déterminants de l'emploi non-salarié en France depuis 1970 », *Document d'études Dares* n° 129, 2007.

Marchand O., « 50 ans de mutations de l'emploi », *Insee Première* n° 1312, septembre 2010.

OCDE, *Tous concernés. Pourquoi moins d'inégalité profite à tous*, Éditions OCDE, novembre 2015.

OCDE, « Tour d'horizon des inégalités croissantes de revenus dans les pays de l'OCDE : principaux résultats » in *Toujours plus d'inégalités. Pourquoi les écarts de revenus se creusent*, Éditions OCDE, mars 2012.

Schmitt K., Sicsic M., « Estimation avancée du taux de pauvreté et des indicateurs d'inégalités », *Insee Focus* n° 96, octobre 2017.

---